

## Quelles sont les conditions pour devenir assistant de langue ?

Les critères d'éligibilité varient selon les destinations.

### Les pays anglophones :

#### **Critères communs :**

Le candidat doit :

- Être étudiant au moment du dépôt de sa candidature
- Être de nationalité française ou ressortissant européen
- Résider en France (sauf s'il suit un enseignement à distance ou s'il effectue une mobilité à l'étranger)
- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français pendant l'année du dépôt du dossier
- Avoir effectué la totalité de sa scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger
- Justifier d'un niveau B1 du CECRL en anglais (les compétences doivent être évaluées et validées par un professeur d'anglais)

#### **Critères spécifiques :**

Pays	Age :	Niveau d'études (au moment du dépôt de dossier) :
<b>Etats Unis</b>		Avoir validé au minimum une <b>L2</b> dans une des disciplines suivantes : - FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; - LLCE, (anglais) ; - Education : sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation ; - Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ; - Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc.
<b>Royaume Uni</b>	Etre âgé de 20 à 30	Avoir validé au minimum une <b>L2</b> dans une des disciplines suivantes : - LLCE (anglais) - Education : sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation

<b>Nouvelle Zélande</b>	ans au 31 décembre de l'année du dépôt du dossier	Avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans l'une des disciplines suivantes : - LLCE, LEA (anglais) - FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc.
<b>Australie</b>		Avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans l'une des disciplines suivantes : - LLCE, LEA (anglais) - FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. - Education : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ; - Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc.
<b>Canada</b>	Etre âgé de 20 à 35 ans au 31 décembre de l'année du dépôt du dossier	Avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans une des disciplines suivantes : - FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. - LLCE, LEA (anglais) - Education : sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation  Les profils FLE sont particulièrement appréciés
<b>République d'Irlande</b>		Avoir validé au minimum une <b>L2</b> dans une des disciplines suivantes : - FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. - LLCE (anglais) - Education : sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation
<b>Inde</b>	Etre âgé de 22 à 35 ans au 31 décembre de l'année du dépôt du dossier	Avoir validé au minimum un <b>M1</b> dans l'une des disciplines suivantes : - Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ; - FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; - LLCE, LEA (anglais) ; - Education : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ; - Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc.  Les profils FLE sont particulièrement appréciés pour des postes en enseignement supérieur.

La priorité est donnée aux candidats n'ayant jamais été assistant de langue.

Chaque personne ne peut candidater que pour un seul pays, dans le cas contraire les candidatures seront invalidées.

L'enseignant référent en anglais est [M. Georges Cliff](#)

Les pays hispanophones :

L'enseignant référent en espagnol est M. Mariano Asensio Cermeno

Les pays germanophones :

L'enseignante référente en allemand est [Mme Anne Jagot](#)

### Quelles sont les procédures à suivre ?

*Pour information, le CIEP aujourd'hui nommé France Éducation International a gardé son ancien nom dans l'intitulé du site.*

*Ainsi, la connexion à la plateforme France Éducation International se fera à la même adresse : <https://www.ciep.fr>*

### Comment choisir sa destination ?

France Éducation International propose sur son site un [test d'éligibilité](#) de 6 questions afin que le candidat sache pour quel pays il peut postuler.

Ensuite, en fonction des destinations restantes, il est important de se familiariser avec les [fiches-pays](#) afin de prendre connaissances des critères et spécificités dans chaque pays. Il est également possible de se tourner vers la personne-contact de l'université de la Réunion ([devenir-assistant@univ-reunion.fr](mailto:devenir-assistant@univ-reunion.fr)) ou vers l'équipe de France Éducation International ([inscription.assistants@ciep.fr](mailto:inscription.assistants@ciep.fr)) ou encore de se rendre sur la page Facebook du programme.

### Que faire pour candidater ?

Le recrutement pour l'année 2020-2021 sera ouvert du **7 novembre 2019** au **7 février 2020** (17 juin pour les pays germanophones).

. Le candidat pourra alors :

- S'inscrire en ligne sur [le site](#)
- Passer un entretien avec un professeur de langue
- Constituer son dossier en ligne en déposant les pièces justificatives
- Valider son dossier en ligne sur sa session

Le dossier de candidature est électronique, il n'y a aucun document papier à envoyer.

### **Comment se déroule la sélection des candidats ? Quels sont les critères de sélection ?**

La première étape de sélection est l'entretien oral avec l'enseignant, qui évalue alors le dossier ainsi que le niveau de langue du candidat et donne une appréciation sur son profil.

1. Le dossier de candidature est ensuite évalué par France Éducation International, qui se base sur les critères suivants : expression écrite, motivation, expériences, aptitudes et compétences artistiques et/ou sportives. Il est donc important de mettre en avant ses aptitudes et expériences.
2. Les dossiers sont alors classés selon les notes attribuées (par le professeur-évaluateur et par France Éducation International) afin d'établir une liste principale en fonction du nombre de postes à pourvoir ainsi qu'une liste d'attente (en cas de désistement ou de création de postes supplémentaires).
3. Les candidatures de la liste principale sont présentées aux pays partenaires lors de commissions de sélection. Il s'agit là de vérifier que les candidatures répondent aux besoins formulés par les établissements. C'est à ce moment que les vœux régionaux exprimés par les candidats sont traités (en fonction des profils recherchés par les établissements).

*« Au-delà des profils académiques des candidats, les établissements étrangers participant au programme sont à la recherche de personnes motivées et enthousiastes qui ont à cœur de partager leur langue et leur culture avec les élèves. »* Il est donc important de se montrer investi, curieux et désireux de s'intégrer à la vie de l'établissement, non seulement lors de la candidature mais surtout une fois sur place. Il va de soi que les assistants investis et adoptant une attitude positive tirent davantage de bénéfices de leur expérience.

## **Quand sont communiqués les résultats et affectations ?**

- Les résultats sont communiqués entre avril et septembre selon les destinations. Le calendrier d'envoi des réponses est à consulter sur : <http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/comment-poser-candidature#calendrier>
- Les affectations sont communiquées plus tard par les pays d'accueil.
- Le début des contrats dépend des destinations, le candidat peut en prendre connaissance dans les [fiches-pays](#).

## **La constitution du dossier et les pièces à fournir**

### Les pièces de base :

- Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Une copie de la carte étudiant ou un certificat de scolarité
- Une copie du diplôme le plus élevé ou d'un relevé de note attestant de la réussite de l'année universitaire demandée (L2 ou L3 ou M1 le cas échéant)

### Pour les personnes souhaitant partir avec un conjoint :

- Une attestation de chargé de famille prenant en considération le fait que seul l'assistant de langue perçoit un salaire (toute personne l'accompagnant n'étant pas à la charge de l'établissement d'accueil)

Enfin, les lettres de recommandations sont appréciées dans les dossiers de candidatures car elles mettent en avant les compétences et expériences du candidat recommandé (par un professeur, un tuteur lors d'un stage...).

## **Comment se préparer à sa mission ?**

France Éducation International propose un cours de préparation pour les futurs assistants de français. Il s'agit d'un module gratuit de trois heures à effectuer à distance. Il est possible de s'inscrire sur le site [https://plus.ciep.fr/local/course\\_offer/coursedetails.php?id=1746](https://plus.ciep.fr/local/course_offer/coursedetails.php?id=1746)

Une fois sur place, les assistants de français reçoivent régulièrement une lettre d'information (*Courrier des assistants de français*) sur leur boîte mail, les informant sur les démarches administratives, leur proposant des ressources pédagogiques et leur permettant de partager leur expérience.

De nombreuses ressources pédagogiques sont disponibles sur : <http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/ressources-pedagogiques>

Enfin, les blogs créés par d'autres assistants de langues fournissent des exemples enrichissants : <http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/blogs>

### **Quelles sont les démarches à effectuer une fois dans le pays d'accueil ?**

Dans certains pays, des réunions d'informations sont organisées à l'attention des assistants de français. Il est important de bien se familiariser avec la fiche-pays de la destination choisie et de rester en contact avec l'université d'accueil et l'université de la Réunion. Il est fortement recommandé de consulter régulièrement sa boîte mail (ainsi que ses spams) pour ne pas passer à côté d'une information importante.

### **A la fin de la mission**

#### **Renouvellement de contrat**

Il est possible d'effectuer une deuxième année dans certains pays. Cependant, le renouvellement des assistants de français n'est pas automatique et dépend de plusieurs facteurs ainsi que des destinations. Consultez le site <http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/renouvellement-contrat> pour des indications plus spécifiques.

#### **Enquête de satisfaction**

Une enquête de satisfaction est proposée tous les ans aux assistants de français afin de maintenir la qualité du programme d'échange.

#### **Validation de services**

A la fin du séjour, le candidat doit faire remplir [l'attestation de service tous pays](#) par le chef d'établissement. *« Elle est à conserver précieusement car elle vous sera demandée **en cas de réussite à un concours relevant du ministère de l'éducation nationale** et ultérieurement lors de la reconstitution de votre carrière. »*

#### **Démarches administratives**

Pour tirer le meilleur parti de sa mobilité, il est important de ne pas oublier certaines formalités avant le départ :

- Faire la demande d'une lettre de recommandation de la part de l'établissement, signée par le chef d'établissement ou le professeur référent et sur papier en-tête de l'établissement ;
- Demander à l'établissement de remplir l'attestation de services ;
- Pour ceux souhaitant s'inscrire à Pôle Emploi et ayant effectué leur mission dans un état membre de l'Union Européenne, demander et faire remplir un document U1 par le service national pour l'emploi avant le retour en France. Ce document permet de prendre en compte la période de mobilité dans le calcul des allocations de chômage. Il est important de se renseigner localement afin de s'assurer que ce formulaire peut être utilisé, le statut des assistants de langues variant selon les états. Ces démarches sont par ailleurs à entreprendre seul car elles ne relèvent pas des compétences de France Éducation International.